

Image not found or type unknown



## CI d'un mineur refusé

Par **maputo**, le **22/11/2023** à **16:38**

bonjour

par décision de justice une juge nous a confié notre petit fils dés 2012 ( 9 mois après sa naissance ) ...puis nous avons reçu des allocations au titre de "" tiers digne de confiance "" ( toujours en vigueur )...là la mairie nous dit qu'il faut une décision d'un juge pour que nous ( ou ses parents ) puissions avoir une CI pour notre petit fils...ses parents sont sous curatelle mais ils peuvent accomplir des actes de la vie quotidienne...la mairie dit que ceci , la CI , est une décision de la préfecture.....il est scolarisé , aucun problèmes avec la mairie de ce coté-ci...il bénéficie aussi d'un suivi scolaire particulier ( classe ULIS )...

que devons nous faire ?...Merci...